



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris acte du résultat de la votation communale relative à la modification du coefficient fiscal. Il regrette qu'en ce dimanche, les électrices et électeurs de la ville de Neuchâtel aient rejeté l'augmentation du coefficient fiscal de 62 à 64 % qui leur était proposée.

Détails du résultat

Nombre d'électrices inscrites :	13'010	
Nombre d'électeurs inscrits :	11'277	
Nombre de bulletins déposés :	11'307	
Nombre de bulletins blancs :	57	
Nombre de bulletins nuls :	28	
Nombre de bulletins valables :	11'222	
Nombre de bulletins « oui » :	3'196	(28,48 %)
Nombre de bulletins « non » :	8'026	(71,52 %)
Taux de participation :	46,55 %	
Vote par correspondance :	98,94 %	
Vote au bureau électoral :	1,06 %	

Les électrices et électeurs ont clairement manifesté leur volonté de voir cesser les augmentations de charges auxquelles ils ont à faire face et qui affectent leur pouvoir d'achat, si l'on songe par exemple aux primes des assurances maladie. Cette décision aggrave le résultat du budget 2006, qui présente dès lors un déficit de près d'un million de francs. Elle entraîne aussi la renonciation à alimenter d'un million de francs également la fortune de la Ville. Après trois exercices déficitaires, la fragilité financière de la Ville perdurera. Cette situation préoccupe le Conseil communal. De nouvelles économies devront donc être réalisées sans tarder afin d'éviter un découvert à la fin de l'année. Le Conseil communal prendra des décisions quant à la réduction des dépenses dans le courant du mois d'avril. Suite à cette décision populaire, le budget 2007 sera particulièrement difficile à élaborer et des prestations communales devront à nouveau être réduites, voire supprimées.

Neuchâtel, le 2 avril 2006

Pour tous renseignements complémentaires:
Mme Françoise Jeanneret, directrice des finances, Tél. 032 717 71 01